



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 26 juin 2008

L'an deux mil huit, le jeudi vingt-six juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Frontenay-Rohan-Rohan dûment convoqué le vingt juin, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Brigitte COMPETISSA, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : **23**

Nombre de membres présents : **18**

Nombre de votants : **23**

Présents : Brigitte COMPETISSA, Philippe REY, Laurent COCHELIN, Alain CHAUFFIER, Raymond CAILLETON, Bernard BARAUD, Brigitte BONNAUD, Joël GERMAIN, Thierry ALLEAU, Frédéric ECALLE, Laurent VINCELOT, Marylène CLEMENT, Alain THUILLIER, Olivier COURTOT, Yannick AUTIN, Daniel RABOTEAU, Claude POUPINOT, Bruno PAROLDO.

Absents excusés : Pascal BRANDEAU, Marie-Luce BESSONNET, Céline VALEZE, Christian TALON, Thierry MOUCHARD.

Pouvoirs : Pascal BRANDEAU à Laurent VINCELOT, Marie-Luce BESSONNET à Bruno PAROLDO, Céline VALEZE à Yannick AUTIN, Christian TALON à Olivier COURTOT, Thierry MOUCHARD à Claude POUPINOT.

PRESENTATION SYSTEME DOMOVEILLE PAR LA SAUR

Monsieur LABROUSSE présente au conseil municipal quels sont les liens qui existent entre la commune et son entreprise :

La commune a la compétence DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

Le Syndicat de la Vallée de la Courance à la compétence pour la production de l'eau potable

La commune a signé un contrat de délégation de service public pour 12 ans. Ce contrat se terminera en décembre 2013.

Les investissements sur le réseau (extension et renouvellement du réseau) sont à la charge de la commune. L'exploitant (SAUR) a en charge tout ce qui concerne l'exploitation (entretien, renouvellement des compteurs, matériel électro-mécanique).

Monsieur LABROUSSE présente le rapport d'activité 2007.

Il présente au conseil municipal le système de comptage DOMOVEIL. Cette technologie développée par la SAUR permet la relève des compteurs à distance. Un boîtier est proposé au particulier afin qu'il connaisse en temps réel sa consommation.

Pour les branchements neufs, le surcoût est de 65 €(soit environ 765 € le branchement), avec l'accord du client.

Le boîtier proposé au particulier coûte 75 €.

Lors du renouvellement des compteurs, cet équipement est également proposé au client.

Le remplacement des 365 branchements plomb sera l'occasion de renouveler les compteurs : ce système pourra être proposé aux clients. L'incidence financière sur la facture d'eau est une augmentation de l'abonnement annuel de 5 €.

Il est possible de faire une installation sur une dizaine de compteurs à l'essai.

DELIBERATION SUR LE SYSTEME DOMOVEIL

Le conseil municipal est sollicité pour donner son accord sur la promotion du système sur la commune. Le client qui en ferait le choix payera un surcoût sur le branchement et l'abonnement.

A la demande de Monsieur THUILLIER, il est décidé de demander à l'entreprise SAUR un engagement écrit sur la liberté d'accès à la fréquence radio et la liberté d'utilisation de ces appareils, au cas où la délégation de service public serait confiée à un autre concessionnaire après décembre 2013.

Le conseil municipal délibèrera après réception de cet engagement écrit.

SUPPRESSION D'UNE REGIE D'AVANCE

Une régie d'avance avait été instituée le 11 mars 1996 pour les besoins liés aux animations de la commune. Cette régie n'a pas fonctionné depuis plusieurs années. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de supprimer cette régie.

COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS LISTE DE CONTRIBUABLES A PROPOSER

Le Conseil Municipal avait désigné 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants pour la commission des impôts directs (MM COMPETISSA, REY, CAILLETON, BARAUD, BRANDEAU, ALLEAU, GERMAIN, VALEZE). La liste à proposer aux services fiscaux étant de 8 titulaires et 8 suppléants ainsi que pour les contribuables n'habitant pas la commune, 2 titulaires et 2 suppléants, Madame le Maire présente au Conseil Municipal la liste complète qu'elle se propose de présenter à Monsieur le Directeur des Services fiscaux (en P.J).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord sur la proposition de cette liste.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU

Le rapport sur le prix et la qualité de l'eau dont la gestion est confiée à la SAUR concernant l'exercice 2007 est parvenu en Mairie. Ce rapport est à la disposition du public. Le Conseil Municipal prend acte.

CONSULTATION SUR LE PROJET S.A.G.E SEVRE NIORTAISE/MARAIS POITEVIN

Le 16 janvier 2008, la commission locale de l'eau a adopté le projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux (S.A.G.E) de la Sèvre Niortaise – Marais Poitevin.

Ce document a pour objet d'orienter l'action des différents acteurs qui ont une influence sur la ressource en eau, de manière à atteindre les objectifs d'intérêt général et de gestion équilibrée et durable de cette ressource qui ont été retenus par la commission locale de l'eau pour notre territoire, au regard de ses atouts et contraintes propres.

Ainsi le S.A.G.E Sèvre Niortaise Marais Poitevin traite principalement de la reconquête de la qualité des eaux superficielles et souterraines, de la préservation et restauration des zones humides, de la gestion et du partage de l'eau en période d'étiage et de la maîtrise des risques liés aux crues et inondations.

Il définit 12 objectifs visant à :

- définir des seuils de qualité à atteindre en 2015 pour les eaux superficielles et souterraines (dispositions 1 A à 1 C),
- faire évoluer les pratiques agricoles et non agricoles ayant une influence sur la qualité des eaux superficielles et souterraines (dispositions 2 A à 2 H),
- améliorer l'efficacité des systèmes d'assainissement (dispositions 3 A à 3 D),
- préserver et mettre en valeur les milieux naturels aquatiques (dispositions 4 A à 4 J),
- définir des seuils quantitatifs objectifs et de crise (débits, niveaux, piézométries) sur les cours d'eau, le Marais Poitevin et les nappes souterraines (dispositions 5 A à 5 D),
- améliorer la connaissance quantitative de la ressource en eau (disposition 6 A à 6 C),
- développer des pratiques et des techniques permettant de réaliser des économies d'eau (dispositions 7 A à 7 F),
- créer et diversifier les ressources en eau disponibles (8 A),
- améliorer la gestion des étiages (9A à 9 C),
- renforcer la prévention et la protection contre les crues et les inondations (dispositions 10 A à 10 G et 12 A à 12 C), et assurer la prévision de ces phénomènes (11A).

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 (article L212-6 du code de l'environnement) fixe la procédure de validation des documents du S.A.G.E dont le terme est la prise d'un arrêté préfectoral.

Dans un premier temps, la « Commission locale de l'eau soumet le projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux à l'avis des conseils généraux, des conseils régionaux, des chambres consulaires, des communes, de leurs groupements compétents et, s'il existe, de l'établissement public territorial de bassin ainsi que du comité de bassin intéressés. Hormis celui du comité de bassin, ces avis sont réputés favorables s'ils n'interviennent pas dans un délai de 4 mois.

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance de ce dossier. Son avis sera sollicité lors de la prochaine réunion du 10 juillet.

REVISION DES TARIFS CANTINE ET GARDERIE PERISCOLAIRE

CANTINE

Le conseil Municipal est invité à fixer les nouveaux tarifs de la cantine applicables à la rentrée 2008-2009

	TARIFS AU 1^{er} AOUT 2007	Proposition tarifs Au 1^{er} août 2008
ENFANTS	2.06 €	2.10 €
CANTINIERES	2.06 €	2.10 €
ENSEIGNANTS EN SURVEILLANCE	2.06 €	2.10 €
ENSEIGNANTS	3.92 €	4.00 €
ADULTES	3.92 €	4.00 €

Soit une augmentation d'environ 2 %.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

GARDERIE PERISCOLAIRE – FIXATION DES TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2008-2009

Le tarif de la garderie est actuellement de 0.65 € la demi-heure. Il est proposé de maintenir ce tarif pour la rentrée 2008-2009.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

GROUPEMENT DE COMMANDES PRODUITS ALIMENTAIRES

Lors de son assemblée générale du 26 mai 2008, l'A.G.A.P.E 79 (ASSOCIATION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS DE L'EDUCATION DU DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES) a adopté une convention modifiée constituant le groupement.

Ainsi, chaque établissement membre s'engage, en adhérant à la nouvelle convention, (adhésion par groupement).

La nouvelle convention prévoit un coût d'adhésion de 110 € au titre des frais de mutualisation. Cette convention sera valable un an renouvelable à chaque date anniversaire par reconduction expresse pour une durée maximale de 4 ans.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'adhérer aux groupements de commandes suivants pour l'année 2009 :

- CHARCUTERIE
- BŒUF
- VEAU/AGNEAU
- PORC
- VOLAILLE FRAICHE
- PRODUITS LAITIERS ET AVICOLES
- EPICERIE
- SURGELES
- FRUITS ET LEGUMES

- d'adopter la nouvelle convention modifiée

- de verser une cotisation de 110 €

Sur ces deux points, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

MISES A DISPOSITION AVL

Lors de la séance de JUIN 2007, Monsieur le Maire avait demandé au Conseil Municipal de l'autoriser à signer des conventions de mise à disposition des personnels et de matériels aux

associations AVL LE PETIT COIN DES MOMES et A.P.E pour l'organisation du temps périscolaire et les centres de vacances. Madame le Maire demande au Conseil de signer ces mêmes conventions avec AVL LE PETIT COIN DES MOMES pour l'année 2008, soit :

- mise à disposition du véhicule RENAULT EXPRESS
- mise à disposition du camion TRAFIC,
- mise à disposition des locaux (école rue de la croix blanche, cantine école primaire, préfabriqué, gymnase et salle de judo, Mairie, Tivoli,...).

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Les mises à disposition de personnel doivent préalablement recevoir l'aval de la commission administrative paritaire. Les conventions seront présentées dès la réception du l'avis de la commission paritaire.

DROITS DE PLACE TROTTOIRS ET TERRASSES ET CONVENTIONS D'UTILISATION

La commission de développement économique, réunie le 14 mai 2008, propose de signer une convention avec tous les acteurs économiques qui utilisent le domaine public et de demander paiement d'une redevance d'occupation sur les bases suivantes :

- bennes : 1 € le m² par semaine
- étalage sur trottoirs et terrasses : 10 € le m² par an
- droits de places pour commerçants ambulants : maintien des tarifs actuels soit : 48.00 € par jour pour camion outillage et 0.50 € par ml par jour pour les autres commerçants.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- fixer les droits de places tels que définis
- approuver le règlement pour les occupations des terrasses et trottoirs tel que défini dans le projet de convention **remis au conseil municipal le 22 mai dernier** et qui sera repris dans les arrêtés d'occupation du domaine public qui seront pris par Madame le Maire.
- Décider que l'ensemble de ces mesures seront applicables à compter du 01.08.2008.

Le conseil municipal passe au vote, la question des droits de place :

Ont voté pour : 19, contre : 2, abstention : 2

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité sur le principe du règlement d'occupation des terrasses et trottoirs qui sera repris dans les arrêtés de madame le Maire.

ACQUISITION D'ORDINATEURS

Monsieur Alain CHAUFFIER propose au Conseil Municipal l'acquisition de 2 ordinateurs pour équiper :

- la salle des élus au 1^{er} étage de la Mairie (ordinateur portable)
- le bureau du Maire (poste fixe)

Il présente au Conseil Municipal les résultats de la consultation auprès de plusieurs fournisseurs.

	TECODATA	DELL	FUTUR AND SOFT	FUTUREP
*1 poste fixe + pack office *1 ordinateur portable + pack office	2 175.52 € ttc Sans garantie 3 ans sur site	2 437.45 € ttc avec garantie 3 ans sur site	2006.87 € ttc avec garantie 3 ans sur site	2 455.61 € ttc avec garantie 3 ans sur site

Ces acquisitions pourraient être affectées en section d'investissement opération 123 – acquisition de matériels chapitre 21 – article 2183 matériel de bureau et informatique.

ACHAT DE MOBILIER URBAIN

Il est proposé d'acquérir des bancs publics ainsi que des corbeilles afin d'équiper divers endroits sur la commune :

Monsieur Raymond CAILLETON présente au Conseil Municipal les résultats de sa recherche.

- 20 grilles (10 x 1.50 m, 10 x 2 m) pour 2 000 € HT (COMAT ET VALCO)
- 20 bancs et 5 corbeilles pour 2 960 € HT (COMAT ET VALCO)

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité

ADHESION AU SITE INFORMATIQUE O.V.H

La commission communication a travaillé sur le projet de création d'un site informatique non interactif pour la mairie. Un fournisseur d'accès a été contacté. Il s'agit d'O.V.H. Le coût annuel de la prestation est de 53.22 €, nom de domaine compris.

Le Conseil Municipal donne son accord et choisit de retenir comme nom de domaine : **frontenayrr.fr**

SIEDS – SUPPRESSION DE LA COMPETENCE « EAU »

Par délibération du 26 mai 2008, le SIEDS a décidé de mettre fin à sa compétence facultative « eau ». Les communes sont invitées à accepter ce retrait.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le retrait de la compétence « eau » du SIEDS.

DESIGNATIONS CAN

SCOT-PDU : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT CAN

Suite aux dernières élections, il convient de reconstituer le comité de pilotage qui permettra de valider les dernières étapes du Plan de Déplacement Urbain.

Madame le Maire propose de désigner Monsieur Philippe REY

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

DESIGNATION D'UN REFERENT TRANSPORT POUR LA CAN

Monsieur le Président de la CAN demande qu'un élu soit désigné au sein du Conseil Municipal afin de devenir le référent Transport et déplacements pour la CAN.

Madame le Maire propose de désigner Monsieur Alain CHAUFFIER.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT POUR LE GROUPE DE TRAVAIL RELATIF A LA REFONTE DE L'ENSEMBLE DES TARIFS DE LA CAN

Un groupe de travail conduit par Alain PARROT et Patrick MORIN a été créé en vue de la refonte de l'ensemble des tarifs de la CAN.

Madame le Maire propose de désigner Monsieur Alain CHAUFFIER.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION « France ALZHEIMER »

L'association France Alzheimer sollicite l'attribution d'une subvention pour l'année 2008.

Cette association se propose de :

- transmettre son rapport d'activité chaque année
- faire des interventions (information tous publics) sur la commune à la demande de la municipalité
- rencontrer les familles ayant une personne atteinte de la maladie.

En cohérence avec les règles d'attribution, retenues jusqu'à présent, Madame le Maire propose de ne pas attribuer de subvention à cette association.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas accorder de subvention à cette association.

DEMANDE DE SUBVENTION « FEDERATION DES MALADES ET HANDICAPES »

La fédération des malades et handicapés sollicite l'attribution d'une subvention pour l'année 2008. Installée à Niort 12, rue Joseph Cugnot, elle propose un atelier le mardi après-midi et une permanence juridique le jeudi après-midi. Elle est représentée dans de nombreuses commissions (CCAS, SDIS, Préfecture...).

En cohérence avec les règles d'attribution, Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas accorder de subvention à cette association.

P.V TRANSFERT SALLE DE SPORT

Point à voir à la rentrée, lorsque les travaux demandés auront été faits.

QUESTIONS DIVERSES

NOMINATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL A L'AIPEMP

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de nommer Monsieur Pascal BRANDEAU.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord à cette proposition.

CALENDRIER DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 2^{ème} SEMESTRE 2008

JUILLET 2008	Jeudi 10 Juillet
AOUT 2008	NEANT
SEPTEMBRE 2008	Jeudi 4 Septembre
OCTOBRE 2008	Jeudi 9 Octobre
NOVEMBRE 2008	Jeudi 13 Novembre
DECEMBRE 2008	Jeudi 11 Décembre
JANVIER 2009	Jeudi 15 Janvier

INFORMATIONS

PLAN CANICULE - CALENDRIER DES CONGES DES ELUS

Un calendrier des congés des membres du conseil municipal est établi afin de prévoir d'éventuelles astreintes en cas de déclenchement du plan canicule.

PLANS D'URGENCE

Le plan canicule étant évoqué, madame le Maire demande aux membres du conseil municipal de réfléchir à leur participation aux travaux de la commission qui devra prochainement se mettre en place afin de mettre au point l'organisation nécessaire en cas de survenue de crises occasionnées par des risques naturels ou technologiques et élaborer un plan communal de sauvegarde.

TRAVAUX EN REGIE

- rue des champs (fournitures évaluées à 2 040 € ttc)
- chemin de Cotereau (fournitures évaluées à 350 € ttc).

Les travaux commenceront le mardi 1^{er} juillet 2008.

- travaux de peinture de 4 classes dans les écoles maternelle et élémentaire

TRAVAUX A REALISER DANS LE CADRE DU MARCHE A BONS DE COMMANDE

- rue de la Broute
- rue de la Trémoille

CALENDRIER

COMMISSION FINANCES : le mardi 8 juillet à 20 h 30

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : le jeudi 10 juillet à 20 h 00 à La Tour du prince (intervention de monsieur CAILLE, syndicat de la Courance et de madame BOUTIN de la régie des déchets ménagers de la CAN).

FETE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE : le vendredi 26 juin à 18 h 00

POT DEPART EN RETRAITE MM DUBIEF ET CAILLETON : le mardi 1^{er} juillet à 18 h 00

REUNION DEMANDEURS D'EMPLOI : le mercredi 9 juillet de 9 h 30 à 11 h 30 à la Tour du Prince en présence de l'association AIMM/IPSO

REUNION TRAVAUX STATION EPURATION : le jeudi 3 juillet à 14 h 00

REUNION TRAVAUX SALLE OMNISPORT : le vendredi 4 juillet à 10 h 30

FESTIVAL « NON LABOUR » le 27 août à FRONTENAY-R-R.

Madame le Maire présente au conseil municipal le projet d'agrandissement du collège qui lui a été récemment présenté par les architectes chargés de cette opération.

Elle informe le conseil du dépôt par Delphine BATHO d'une proposition de loi visant au classement du Marais Poitevin.

Elle propose au Conseil Municipal de déposer un dossier pour les journées de l'arbre et de la haie.

Philippe REY relate au Conseil Municipal les travaux engagés sur la zone industrielle de la Cielle par les services de la CAN.

Laurent COCHELIN assistera avec un agent des espaces verts à la présentation des travaux de fleurissement de la ville de Marans par le Parc Interrégional du Marais sur le thème des économies d'eau.

La commission « jeunes et citoyenneté » a commencé à travailler sur le projet de création d'un Conseil Municipal des jeunes. Monsieur COCHELIN demande au conseil Municipal de donner un accord de principe sur cette création avant de continuer à travailler sur ce dossier. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Une réunion a eu lieu le 18 juin afin de réfléchir à la création d'un Comité des Fêtes. La prochaine réunion sera programmée à la rentrée de septembre. 30 personnes se sont inscrites. Il est proposé que les statuts prévoient 3 membres élus de la Commune au Conseil d'Administration.

Les bénévoles seront bienvenus pour l'organisation des manifestations des 13 et 14 juillet. Pour le 13 juillet (installation bal et sonorisation, rangement, surveillance du bal, buvette gérée par le bar « LE MONACO »), se proposent : Laurent VINCELOT, Frédéric ECALLE, Alain CHAUFFIER.

Pour le 14 juillet (stands, jeux gratuits pour les enfants, concours de boules), se proposent : Daniel RABOTEAU, Yannick AUTIN, Thierry ALLEAU, Olivier COURTOT.

La commission ayant manqué de temps pour la préparer, la traditionnelle « FETE DE LA MOJETTE » du 1^{er} week-end de septembre pourrait être remplacée, pour 2008, par une petite fête avec concert et jeux géants et maintien des randonnées pédestres et cyclistes.

Le Festival de l'Art Ico est également annulé pour cette année.

Alain CHAUFFIER présente au Conseil Municipal la MISSION LOCALE qui accompagne les projets des jeunes de 16 à 25 ans.

18 lieux de permanences existent sur le département. Frontenay-R-R ne dispose pas encore de permanence.

Le Conseil Municipal réuni le 18 juin dernier a demandé une dérogation à la mise en place du nouvel aménagement du temps scolaire. La réponse à cette demande de dérogation sera connue le 27 juin. Une enquête sur les besoins de garderie le mercredi matin a été lancée par les établissements scolaires auprès des parents.

Le site internet de la commune de Frontenay-R-R sera mis en ligne très bientôt. La commission information a pour mission de le faire vivre.

Raymond CAILLETON fait un point sur les travaux réalisés par les services techniques de la Commune :

- réalisation de passages handicapés
- réalisation de regards rue du Rivaud
- pose de grilles
- suppression de plots de rugby au stade

Nicolas GAUTREAU est recruté adjoint technique 2^{ème} classe à compter du 1^{er} juillet 2008. Cet agent travaille déjà pour la commune en intérim depuis plusieurs mois. Son recrutement est justifié par le départ à la retraite de Jean-Paul CAILLETON.

Joël GERMAIN informe le Conseil Municipal de la tenue d'une réunion du Syndicat d'eau potable de la Courance le 17 septembre prochain. Le Conseil Municipal sera invité à cette occasion à visiter les forages d'eau à 14 h 30 à EPANNES.

Il informe le Conseil Municipal de l'organisation de la fête du village de BASSEE le week-end du 28 juin.

Laurent VINCELOT souligne la réussite de la fête de la musique.

Frédéric ECALLE invite les membres du conseil municipal à participer à la fête de l'école élémentaire vendredi 27 juin. La buvette devra être installée pour cette occasion.

Daniel RABOTEAU informe le Conseil Municipal du tournoi de tennis qui vient d'avoir lieu et donne les dates du prochain tournoi : du 29 août au 14 septembre prochains.

Bernard BARAUD donne la date du prochain goûter des aînés : le 30 novembre prochain. Un groupe folklorique a été retenu pour cette manifestation.
Il fait le point sur les aides accordées dernièrement par la Centre Communal d'Action Sociale.

Philippe REY donne rendez-vous au Conseil Municipal le 6 août prochain pour la mise en place d'un jumelage avec l'Allemagne. La soirée en l'honneur des hôtes Allemands reste à organiser.

La réunion se termine à 23 h 20.